

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Ledignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 30 Mars 2023

Date d'affichage : le 30 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 14 = 53

Votants par procuration : 14

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, M.BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, FERRAULT Claude Mmes MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes AGNIEL Virginie, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien

M.MARTIN Laurent à M. CASTANON Philippe

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent

M. ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. FIORENZANO Johan à Mme MARTIN Catherine

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

MM. TARQUINI Joseph à Mme DRACS Marie Andrée

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Mme BARON Réjane à Mme ROUX Florence

Absents excusés: MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis

Absents: M.OLIVIERI Bruno, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN Bernard

Début de séance : 18h35

Délibération n°047/2023 : Vote du budget du SPANC exercice 2023

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget du SPANC exercice 2023 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée. Il présente les chiffres pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, R2342-1 à D2342-12,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 29 mars 2023,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2022 et l'affectation des résultats du budget 2023 du SPANC en date du 8 mars 2023,

Considérant que les budgets 2023 doivent être votés avant le 15 avril 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

SECTION D'EXPLOITATION

<i>DEPENSES</i>		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	28 179,31 €	Unanimité
011 - Charges à caractère général	11 300,79 €	Unanimité
012 - Charges de personnel et frais assimilés	84 254,00 €	Unanimité
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 780,00 €	Unanimité
65 - Autres charges de gestion courante	2 666,00 €	Unanimité
67 - Charges exceptionnelles	300,00 €	Unanimité
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	130 480,10 €	

<i>RECETTES</i>		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	130 370,00 €	Unanimité
75 - Autres produits de gestion courante	110,10 €	Unanimité
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	130 480,10 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
21 - Immobilisations corporelles	9 451,99 €	Unanimité
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 451,99 €	

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

RECETTES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 671,99 €	Unanimité
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 780,00 €	Unanimité
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 451,99 €	

ADOPTÉ à l'unanimité le budget 2023 du SPANC

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget SPANC principal par section adopté :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	130 480,10 €	130 480,10 €
INVESTISSEMENT	9 451,99 €	9 451,99 €
TOTAL	1 39 932,09 €	1 39 932,09 €

Marie Andrée DRACS souhaite savoir à quoi correspond le chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises ?

Jacques DAUTHEVILLE lui indique que ce sont les redevances relatives aux contrôles SPANC.

Il s'agit de la nomenclature comptable, le vote est fait par chapitre.

Le Chapitre 70 comprend les articles 7062 qui correspond aux redevances d'assainissement non collectif et 7084 qui prévoit mise à disposition de personnel facturée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :